

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS (liste non exhaustive)

I – Indicateurs quantitatifs

➤ **Financiers**

- Compte de résultat de l'année écoulée
 - doit faire apparaître l'utilisation du montant de la subvention octroyée l'année précédente
- Montant total de la réserve (prise en compte de tous les comptes)
- Pourcentage du rapport subvention/recette

➤ **Professionnalisation**

- Obligation de personnel diplômé, formation, encadrement
- Professionnel de l'activité, brevet d'État
- Formation des bénévoles

➤ **Animation de la Ville et ouverture à tous les publics**

- nombre de bénévoles et/ou d'adhérents (adultes, enfants, Chasselands, personnes handicapées...)
- nombre annuel de manifestations ouvertes au grand public (préciser le nombre de personnes touchées, hormis bénévoles et adhérents)
- intervention sur le temps périscolaire ou extrascolaire
- animation du marché
- création de temps intergénérationnels

➤ **Spécificité de la discipline ou de l'activité proposée**

- niveau de jeu, nombre de joueurs par équipe, déplacements...

➤ **Valorisation de Chassieu**

- utilisation du logo de la Ville dans les documents de l'association et les supports de communication (flyers, site Internet, plaquette de présentation de l'association, affiches...)
- utilisation du logo de la Ville pendant les manifestations hors et sur Chassieu

➤ **Mises à disposition gratuites**

- locaux municipaux
- véhicules municipaux

II – Indicateurs qualitatifs

➤ **Financier**

- effort dans la diversification des sources de subventions

➤ **Cohérence avec les objectifs de la politique municipale**

➤ **Ouverture**

- recherche de nouveaux publics
- lien fédérateur entre les générations, les publics
- favoriser l'accès pour tous (tarifs adaptés)
- proposition de projets innovants (hors fonctionnement normal de l'association)